

Mise en application de l'accord d'association UE- Algérie : les conséquences sur l'industrie sucrière algérienne. Association agreement between Algeria and the European Union: consequences on the Algerian sugar industry

Mohamed Akli Achabou and Selma Tozanli
achabou@iamm.fr



Paper prepared for presentation at the I Mediterranean Conference of Agro-Food Social Scientists. 103rd EAAE Seminar 'Adding Value to the Agro-Food Supply Chain in the Future Euromediterranean Space'. Barcelona, Spain, April 23rd - 25th, 2007

**Mise en application de l'accord d'association UE- Algérie : les conséquences
sur l'industrie sucrière algérienne**

**Association agreement between Algeria and the
European Union: consequences on the Algerian sugar industry**

Mohamed Akli Achabou

Doctorant IAMM- ENSAM /UMR MOISA

IAMM 3191 Route de Mende, 34000 Montpellier Cedex 05

Tel. 04.67.04.60.36, E mail : achabou@iamm.fr

Selma Tozanli

Enseignant chercheur IAMM/UMR MOISA

3191, Route de Mende, 34093 Montpellier Cedex 5

Tel. 04.67.04.60.36, Fax. 04.67.54.25.27

E mail : tozanli@iamm.fr

Résumé :

La mise en application en septembre 2005 de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie, a eu des retombées négatives sur le marché sucrier de cette dernière. Afin de comprendre les raisons de cette situation et en même temps de voir les actions nécessaires pour y remédier, nous avons eu recours à l'analyse filière. Celle-ci nous a permis de constater les difficultés auxquelles font face les entreprises sucrières de ce pays.

Mots clés: filière sucre, industrie sucrière, accord d'association, Méditerranée, système FIFO.

Abstract:

The application on September 2005 of the association agreement between the European Union and Algeria had negative repercussions on the Algerian sugar market. French filière approach is used in order to analyse the Algerian sugar chain and to point out the reasons of this situation as well as the necessary actions that for its removal. The difficulties that face the sugar companies are important outcomes of this filière analysis.

Key words: sugar chain, sugar industry, association agreement, Mediterranean, FIFO system.

Introduction :

Vers la fin des années 1970, une grande partie des pays du Bassin méditerranéen se sont retrouvés face à des situations financières difficiles qui ont accéléré l'application du programme d'ajustement structurel. Les filières agroalimentaires régies et contrôlées jusqu'alors par l'Etat, sont entrées dans une phase de changements profonds avec un désengagement de plus en plus marqué de l'Etat. Cependant, il a été constaté une persistance des complexes agroindustriels étatiques dans certains pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie et la Turquie, particulièrement dans les secteurs du tabac, du sucre et de la trituration des oléagineux et de l'industrie des corps gras. Ce début d'ouverture à l'économie de marché a été accompagné en Algérie par l'émergence d'un tissu important de petites et moyennes entreprises (PME) et de conglomérats industriels à capital familial, l'exemple le plus saillant étant le groupe Cevital. Ce dernier partage aujourd'hui le marché sucrier avec l'entreprise étatique ENA Sucre; tous les deux restent complètement dépendants en matière d'approvisionnement des importations de sucre roux. Depuis le premier septembre 2005, date de la mise en application de l'accord d'association avec l'Union européenne (UE), une partie des importations de sucre blanc est exonérée des taxes douanières pratiquées habituellement. C'est un changement qui a eu un impact négatif sur le secteur sucrier algérien. La présente étude a pour objectif d'expliquer les raisons de cette situation et de proposer des actions, si elles existent, pour y remédier. Ainsi, nous allons voir dans une première section les objectifs de cet accord d'association. Nous présenterons dans une deuxième section l'approche filière qui sera utilisée pour l'analyse de la filière sucre algérienne (section 3). Une quatrième section sera consacrée à la présentation du cadre réglementaire qui caractérise la filière sucre algérienne et les principaux changements intervenus ces dernières années. Une attention particulière sera accordée aux conséquences de la mise en application de l'accord d'association avec l'UE.

1. L'intégration euro- méditerranéenne : quels objectifs ?

Ces dernières années, l'actualité économique et internationale est marquée par le développement de préoccupations en matière de libéralisation du commerce. Certains pays souhaitent une libéralisation complète, alors que d'autres justifient leurs politiques protectionnistes par des arguments alimentaires et de préférences nationales. Ces politiques sont d'autant plus importantes quand il s'agit de marchés agricoles et parmi les produits qui illustrent bien cette situation : le sucre. Selon Borrell et Pearce (1999), aujourd'hui, environ 80% de la production mondiale de sucre reçoit des prix qui dépassent le prix mondial. Face à un tel constat, plusieurs auteurs se sont interrogés sur les conséquences d'une éventuelle libéralisation. Ainsi, dans le cas de la politique sucrière européenne, Pouch (2005) considère qu'une libéralisation de la filière sucre entraînerait une intensification de la concurrence sur le marché mondial du sucre qui risque d'être préjudiciable aux sucreries européennes, allemandes et française en particulier, lesquelles sont parmi les plus compétitives en termes de tonnages journaliers. Chalmin (2004), va dans le même sens en soulignant que l'ouverture totale du marché européen du sucre risque d'avoir des conséquences négatives sur les producteurs de cette région. Il est donc clair que le libéralisme constitue une menace importante pour la production sucrière européenne, mais elle l'est également pour d'autres productions stratégiques pour certains pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (huile d'olive, fruits et légumes). Dans ces conditions, certains économistes suggèrent que la coopération euro-méditerranéenne peut constituer une solution pour échapper au multilatéralisme. Ainsi, Corrons et al (2004), voient dans l'accord d'association euro- méditerranéen la meilleure des options face au défi qu'un monde plus globalisé pose dans le Bassin méditerranéen. D'autres auteurs trouvent qu'une concertation à l'échelon méditerranéen entre les principaux acteurs des filières de production agricoles pourrait contribuer à une meilleure maîtrise des données de production et des marchés. Elle faciliterait la mise en place d'une coordination nécessaire et bénéfique

entre les producteurs méditerranéens dans la perspective d'une meilleure complémentarité dans le temps et d'une répartition géographique efficiente des productions. Dans ce sens, Legrand (2002) pense qu'une spécialisation régionale peut être organisée selon un axe Nord-Sud ; les pays disposant de meilleurs avantages pour les produits agricoles de base (céréales, lait, viande, sucre...) et les pays disposants d'atouts pour les productions secondaires (huiles d'olive, fruits et légumes...).

D'autre part, Norman et Moitta (1996) considèrent que la réduction des barrières commerciales entre pays, dans le cadre d'une intégration économique, rend les marchés plus accessibles aux firmes multinationales, ce qui peut avoir un effet positif sur le développement de l'investissement direct étranger (IDE). Cela a été confirmé par Castilho et Zignago, (2000) dans le cadre d'une étude sur la relation entre l'évolution des échanges et celles des IDE dans un contexte de régionalisation. Ces derniers ont montré une complémentarité entre IDE et commerce entre les pays du Mercosur et ceux de l'OCDE. Une complémentarité expliquée par le commerce important engendré par les firmes dans les pays de la région.

Dans le cas de la région Euro-méditerranéenne, force est de constater qu'aucune dynamique intra régionale n'est perceptible et les pays du Sud ne constituent face à l'UE qu'une simple constellation sans consistance économique ni pouvoir de négociation (Kebabdjian, 2004). C'est la puissance hégémonique, l'UE dans cette région, qui fixe le calendrier, les paramètres de libéralisation et impulse la dynamique. L'accord d'association entre l'UE et l'Algérie montre bien ce déséquilibre de pouvoir de négociation qui s'est concrétisé par des paramètres d'échanges imposés par l'UE (l'exemple du système FIFO).

2. Matériaux et méthode

La notion de filière est l'une des notions qui ont connu un grand et rapide succès dans l'analyse industrielle moderne (Morvan, 1991). L'usage de plus en plus fréquent de ce concept, en raison de son originalité, a donné lieu à plusieurs définitions. Ainsi, pour Malassis et Gherzi (1996)

« la filière se rapporte aux itinéraires suivis par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil agro-alimentaire... ». Perez (1983), propose trois lectures du concept filière : la filière comme ensemble d'opérations techniques, la filière comme ensemble d'opérations économiques et enfin la filière comme ensemble d'organisations.

Nous sommes donc aujourd'hui face à une multitude de définitions de ce concept. Cependant, celle de Goldberg reste la référence systémique pour la plupart des auteurs ayant travaillé dans l'analyse de filière. En effet, selon Chalmin (1983) la plupart des auteurs s'accordent à voir dans une filière, l'itinéraire que suit un produit au travers ses différents stades de transformation. Cette définition générale souligne les interdépendances verticales entre les acteurs de la filière, toutefois le problème des interdépendances horizontales est posé (Soufflet, 1986). En effet, comment distinguer les acteurs qui font partie de la filière et ce qui n'en font pas partie (épaisseur de la filière). Ainsi, malgré le consensus sur la définition de Goldberg, les divergences restent nombreuses quant à l'ampleur exacte des fonctions économiques et donc des agents à inclure dans une analyse de filière.

Concernant maintenant l'utilisation de ce concept, Lauret (1983) considère qu'elle est allée de pair avec le développement des recherches socio-économiques dans le domaine agroalimentaire. De nombreux travaux prenant pour objet l'étude d'un produit ont été alors présentés comme des analyses de filières. Parmi ces travaux, figure celui de Perez (1986) sur les filières sucrières au niveau mondial. Ce dernier a montré que les décisions des pouvoirs publics, que ce soit au niveau national ou supranational, reflètent souvent un arbitrage entre les différents groupes de pression. Les agents économiques coalisés sont souvent à l'origine des décisions publiques. Ces décisions constituent à leur tour des données qui dictent les comportements individuels des acteurs.

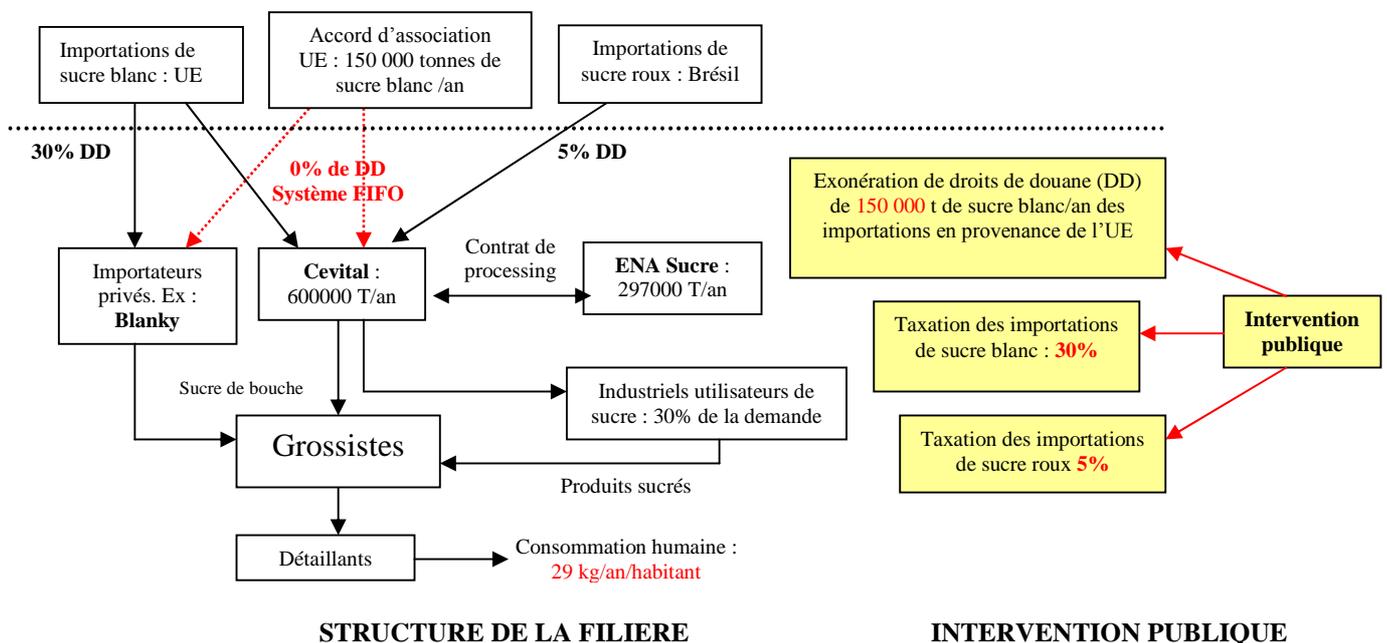
Les matériaux utilisés pour réaliser la présente analyse sont essentiellement les articles de presse locale et certains travaux réalisés sur le secteur. Ceux-ci ont été complétés par un

entretien dans l'une des entreprises sucrières locales. Il est important de noter que ce présent article ne constitue qu'une introduction à un travail de terrain qui permettra une analyse plus approfondie de cette filière.

3. Structure de la filière sucre en Algérie

La filière sucre en Algérie se limite à une industrie sucrière complètement déconnectée de l'agriculture locale (graphique 1).

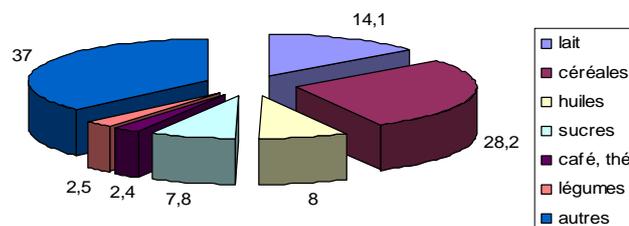
Graphique 1 : organisation de la filière sucre en Algérie en 2006



Source : Elaborés par les auteurs

On peut remarquer dans le graphique 1 que les capacités de production de sucre installées en Algérie se limitent au raffinage du sucre roux importé et le conditionnement du sucre blanc. Cette situation a fait du sucre le quatrième produit d'importation derrière les céréales, le lait et les huiles. Ces quatre produits détiennent les premiers postes d'importation avec environ 70% de la facture alimentaire totale (graphique 2).

Graphique 2 : Structure des importations de produits agricoles et alimentaires en Algérie en 2002 (en %)



Source : Observateur Méditerranéen, 2003

Cette situation de dépendance à laquelle est confrontée l'Algérie, s'accroît d'année en année. À titre d'exemple, entre 2001 et 2002 les importations de sucre ont augmenté d'environ 7% (Observatoire Méditerranéen, 2003). Cette augmentation peut être appréciée à travers l'évolution de la facture des importations de sucre représentée dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Evolution de la facture des importations de sucre en Algérie (en millions de Dinars)

Année	1983	1990	1995	2000	2002
Facture des importations	897	2814	15143 ¹	16 734,1	20 823,4

Source : ONS (2005)

On note dans le tableau 1, une augmentation continue de la facture des importations de sucre en Algérie. L'une des raisons explicatives de cette tendance est l'installation par le groupe privé Cevital d'une nouvelle raffinerie de sucre, augmentant ainsi le besoin du pays en sucre roux. Cependant, il faut noter que les importations de sucre blanc en provenance de l'UE ont-elles aussi suivies la même tendance (tableau 2), faisant ainsi de cette région le premier partenaire de l'Algérie dans le domaine sucrier.

Tableau 2 : Evolution de la part de l'Algérie dans les exportations de sucre de l'UE

	Quantité	1997	1998	1999	2000	2001
Algérie	Tonnage	278 491	727 125	644 577	773 196	784 636
	%	3,9	8,9	8,8	9,6	10,1
Monde	Tonnage	7 231 629	8 159 197	7 079 182	8 074 846	7 759 129
	%	100	100	100	100	100

Source : CNUCED, 2003

¹ Baisse du taux de change DA/\$ (dans le cadre du P.A.S) en 1990 : 1\$ = 12 DA, en 1994 : 1\$ = 35,10 DA, en 1996 : 1\$ = 56,20 DA

Au delà de ce constat, il reste à comprendre comment ce pays est arrivé à un tel stade de dépendance? Pour y répondre il faut retourner à la période d'après guerre. En effet, la politique suivie par les gouvernements de l'époque (les années 1970) est en partie à l'origine de cette situation. Celle-ci, encouragée par l'importante rente financière qui a résulté de l'envolée du prix du pétrole en 1973, a porté sur un modèle de développement socialiste tourné vers l'intérieur et centré sur une forte industrialisation (Sadi, 2005). Elle a visé essentiellement la couverture des besoins alimentaires nationaux en constante évolution par une production agricole nationale plus dynamique. Ainsi, plusieurs cultures ont été encouragées afin de permettre un approvisionnement local des usines installées. Il faut admettre que plusieurs de ces productions n'ont pas donné les résultats escomptés et la betterave sucrière en constitue un bon exemple.

Selon Boukella (1996), la culture de la betterave en Algérie a rarement dépassé le stade de l'expérimentation. Malgré les résultats prometteurs dans les périmètres du Haut-Cheliff, elle a été totalement abandonnée en 1983. Les 10 000 hectares alors prévus par les planificateurs algériens pour approvisionner les sucreries installées, n'ont jamais été atteints. Cela peut être expliqué par la réticence affichée par les agriculteurs par rapport à cette culture, préférant se tourner vers d'autres productions jugées plus intéressantes (faible rentabilité de la betterave). Cependant, d'autres facteurs doivent également être pris en compte, notamment l'insuffisance de la pluviométrie locale pour satisfaire les besoins importants en eau de la betterave ; les équipements agricoles obsolètes; la faible maîtrise de l'utilisation des intrants en raison du faible niveau de formation des agriculteurs.

3.1. Un tissu industriel très réduit

L'industrie sucrière en Algérie est réduite aujourd'hui à seulement deux entreprises (ENA Sucre et Cevital), toutes les deux dépendantes des importations pour leur approvisionnement mais qui se trouvent dans deux situations diamétralement opposées.

a) Une entreprise publique (ENA Sucre) en difficultés

L'entreprise publique est «*un hybride organisationnel entre la bureaucratie publique qui se caractérise par un objet non lucratif, dont le financement repose sur l'impôt et dont le contrôle relève exclusivement des pouvoirs publics et prend la forme de procédures administratives ou politiques...* » (Charreaux, 1997, p. 4). On peut comprendre à travers cette description de l'entreprise publique, la dépendance de celle-ci que ce soit en matière de financement ou de contrôle, de l'action de l'Etat. Cette situation peut elle être à l'origine de la sous performance des entreprises publiques en général ? Plusieurs économistes s'accordent à dire oui, et trouvent que la défaillance des systèmes d'incitation et de contrôle est en grande partie responsable.

Cette explication nous semble plausible dans le cas de l'ENA Sucre. Cette entreprise est née dans un système très protectionniste, tournée exclusivement sur un marché intérieur garanti et en pleine expansion grâce aux investissements de l'Etat et aux dépenses publiques. Elle n'a jamais eu à fonctionner sous contraintes d'efficacité et elle a été pendant plusieurs années en situation de quasi-monopole, ce qui a découragé toute politique de développement. Et malgré la forte croissance de la demande sur le marché local, les capacités de raffinage de cette entreprise sont restées les mêmes (297 000 tonnes de sucre roux pour une production de 267 000 tonnes de sucre blanc par an). Aujourd'hui, le désengagement de l'Etat et l'ouverture progressive du pays à l'économie de marché a mis cette entreprise dans une situation très difficile. Non seulement elle n'arrive pas à conquérir le moindre marché extérieur mais, pire encore, elle perd chaque jour ses parts du marché intérieur au profit de Cevital.

b) Une entreprise privée (Cevital) en pleine expansion

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie a opté comme nous l'avons signalé *supra*, pour un modèle de développement socialiste dont les grands axes ont été la planification centralisée de l'économie, la mise en place d'un secteur public important, la création de grandes fermes d'Etat. Selon Sadi (2005), dans cette stratégie, le secteur privé a été totalement marginalisé, au

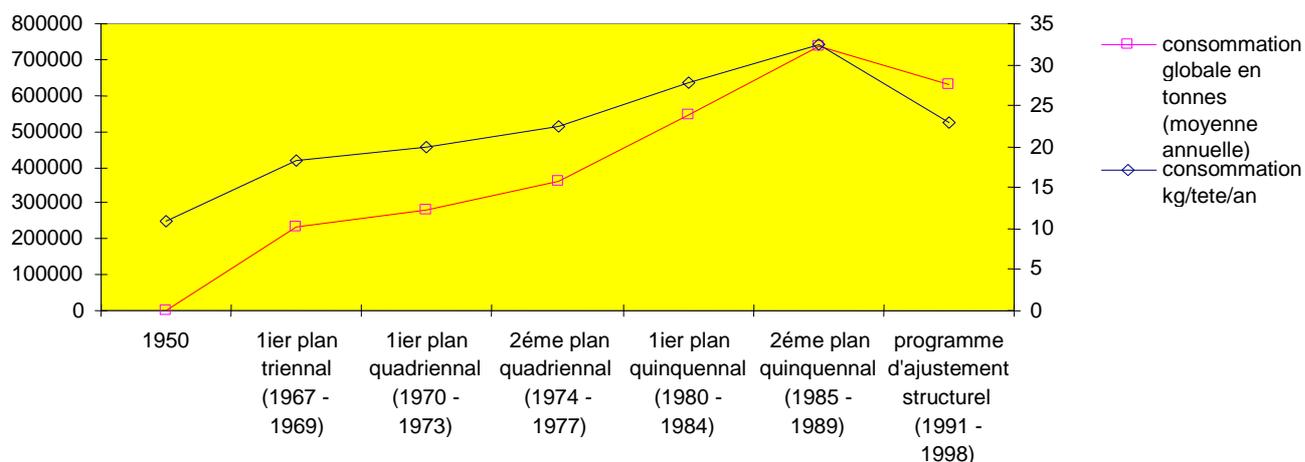
même titre que l'investissement étranger. Le début des années 1980 et particulièrement le choc pétrolier de 1986, marque le début de la fin du totalitarisme étatique et d'une ouverture à l'investissement privé. Toutefois, l'ouverture de toutes les activités au secteur privé, sans plafond d'investissement (jusqu'à 1993 l'investissement privé été plafonné à 4 573 470,52 €), n'as eu lieu qu'a partir de 1993. Depuis cette date jusqu'à 2001, 43 000 projets d'investissements privés ont été recensés, dont 37% dans l'industrie (Ramdane, 2001). Certains de ces projets ont donné naissance à de grands groupes agroalimentaires dont l'exemple le plus illustratif est celui de Cevital. Ce groupe, crée en 1998, constitue aujourd'hui avec certains autres groupes privés (Laiterie Soummam, Ifri ...), un modèle de réussite industrielle et managériale dont la renommée dépasse les frontières nationales. Il a été propulsé sur le devant de la scène économique algérienne grâce aux gros investissements qu'il a réalisé ces dernières années dans plusieurs secteurs, notamment celui du sucre. Dans ce dernier, la raffinerie du groupe (600 000 tonnes/an) arrive aujourd'hui à assurer plus de la moitié de la demande nationale. Le groupe compte investir davantage dans ce secteur en augmentant sa capacité de transformation pour dépasser le 1 million de tonnes/an. Cela va lui permettre de couvrir la totalité de la demande nationale et même d'exporter.

3.1.La consommation de sucre

Contrairement à ce que nous observons dans la plupart des pays développés, la consommation directe du sucre en Algérie reste relativement élevée et représente aujourd'hui environ 70% de la consommation totale contre une moyenne de 30% dans l'UE. Le faible développement des préoccupations en matière de santé alimentaire combiné à une politique² alimentaire caractérisée par la fixation administrative des prix à la consommation à des niveaux bas sont à l'origine de cette situation (graphique 4).

² Elle a débuté en 1973 et a couvert quatre éléments essentiels : les biens alimentaires, le logement, l'éducation et la santé (Boukella, 1996). Avant cette date, la politique de l'Etat se limitait à stabiliser les prix, mais depuis il est passé à une politique de subventions financée au départ par le budget de l'Etat puis par les taxes imposées sur les importations de produits de luxe (à partir de 1982).

Graphique 4: Evolution de la consommation du sucre en Algérie



Source : fait par les auteurs à partir des données de Hamdani (2003)

On note dans le graphique 4 une augmentation continue de la consommation de sucre en Algérie depuis l'indépendance. Cette tendance à la hausse a été néanmoins inversée par la suppression progressive, à partir de 1994 (date de la mise en application du plan d'ajustement structurel), de la subvention à la consommation.

4. Le cadre réglementaire dans la filière sucre en Algérie

La mise en application en 1994 du plan d'ajustement structurel a fortement remis en cause l'intervention de l'Etat dans la plupart des filières de production. Elle a marqué le début d'un retrait progressif de celui-ci de la sphère de production pour se limiter de plus en plus à des fonctions régaliennes. On assiste ainsi à une entrée progressive de l'Algérie dans une phase de transition vers l'économie de marché. La signature en 2002, d'un accord d'association avec l'UE (appliqué en septembre 2005) constitue une nouvelle étape dans cette phase de transition.

4.1. Le Plan d'Ajustement Structurel (P.A.S)

La crise de l'endettement et la chute des recettes extérieures des exportations des matières premières du début des années 1980 ont conduit plusieurs pays en voie de développement à revoir leur politique économique et à recourir à certaines mesures proposées par la Banque Mondiale et le FMI : les programmes de stabilisation (mesure de court terme) et le plan d'ajustement structurel (mesure de long terme). Dans le cas de l'Algérie, l'importante chute du

prix du pétrole et du dollar en 1986 a considérablement affecté son pouvoir d'achat international avec une chute de plus de 38% des recettes d'exportation (Sadi, 2005). Cette importante crise a montré les rigidités et les faiblesses du modèle d'industrialisation adopté au lendemain de l'indépendance, et a poussé les autorités à admettre la nécessité d'engager des réformes globales et structurelles de l'économie (Sadi, 2005).

Ainsi, une importante réforme économique annonçant le début d'une phase de transition vers l'économie de marché a été mise en place en 1988 (Boukella, 1996). De nombreuses actions de désengagement de l'Etat ont été mises en œuvre dans le cadre de cette réforme. L'une de ces actions porte sur la privatisation des formes de gestions des entreprises publiques (l'autonomie de gestion de l'entreprise publique : loi dite d'orientation sur l'entreprise publique économique). Son objectif est de créer dans ces entreprises une rentabilité financière absente jusque là. Il y'a eu également la fin du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur avec comme objectif la mise en concurrence des entreprises publiques entre elles et avec le secteur privé pour l'accès aux échanges extérieurs. Cela a été complété par une libéralisation des capitaux publics et des prix des produits alimentaires.

Après quelques années de gestion autonome, la plupart des entreprises publiques, notamment l'ENA Sucre se sont retrouvées dans des situations économiques et financières très difficiles. Sadi (2005), attribue cet échec à plusieurs facteurs : la forte dépendance de ces entreprises en matière d'approvisionnement et de technologie, la sous utilisation des capacités de production installées, le déficit en matière d'organisation et de capacité de management, la faible compétitivité externe en raison de la non-conformité aux normes internationales.

La réforme de 1988 a également constitué un point de départ pour le développement du secteur privé en Algérie.

4.2. Septembre 2005 : entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE

La plupart des pays du Sud de la Méditerranée sont liés à l'Union européenne par des accords commerciaux. Ces derniers traduisent les objectifs de la déclaration de Barcelone (novembre 1995) qui s'organise en trois volets : le renforcement du dialogue politique, instauration d'une zone de libre échange sur une période de 12 ans permettant le passage à une symétrie des relations commerciales avec une coopération économique et financière renforcée, approfondissement du dialogue social, culturel et humain. Mais les premiers bilans de ces accords montrent que ces objectifs n'ont jamais été atteints et les résultats de certaines études quant à l'importance de ces accords nous semblent aujourd'hui trop optimistes. Les conséquences négatives sur le marché algérien de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE confirment ce constat. La symétrie des relations, qui constitue l'un des piliers de la déclaration de Barcelone, est loin d'être atteinte. Ainsi, dans le cas de l'Algérie, malgré les concessions importantes faites à l'UE (un contingent de 400 000 tonnes de blé, 45 000 tonnes de semences de pommes de terre...), elle n'a obtenu en contrepartie que de faibles contingents de produits transformés (4 000 tonnes de produits céréaliers, 5 000 tonnes de pommes de terre fraîches...). Cette absence de réciprocité a engendré un déséquilibre important dans les échanges qui a été renforcé par les contraintes de différentes natures (barrières non tarifaires) imposées par l'UE aux exportations algériennes. A titre d'exemple, la teneur en sucre des confitures de produits tropicaux exportées vers l'UE ne doit pas dépasser 13%. Ainsi, on est passé à un protectionnisme où les barrières non tarifaires se substituent aux droits de douanes comme moyen de protection.

En plus de cette absence de réciprocité dans les échanges, l'utilisation du système FIFO³ a eu des conséquences négatives sur le marché algérien. Celui-ci a été à l'origine d'un engouement important des importateurs algériens vers le marché sucrier européen, et cela dès les premiers

³ First In First Out : Cette expression décrit le principe d'une file d'attente où le premier arrivé est le premier servi.

jours de la mise en application de cet accord. Ainsi, 120 000 tonnes de sucre blanc (sur les 150 000 prévues dans l'accord soit 15% de la demande locale) ont été importées en l'espace de quelques jours. Cela a été accompagné par une forte augmentation du prix du sucre à l'importation (forte demande et fin de campagne dans l'UE) mais également sur le marché local. En effet, le système FIFO a favorisé une forte concentration des quantités importées entre un nombre réduit d'agents, ce qui a favorisé une forte spéculation sur le marché local. Une spéculation d'avantage renforcée par l'incapacité des entreprises locales à faire face à la forte demande qui a caractérisé la période d'entrée en vigueur de cet accord.

5. Discussion

Jusqu'à la fin des années 1980, l'industrie sucrière en Algérie a été sous le monopole de l'entreprise publique ENA Sucre (absence de concurrence et prise en charge de cette entreprise par l'Etat). La décennie 1990 se distingue par un début d'ouverture vers l'investissement privé avec la création de plusieurs entreprises, notamment dans le secteur agroalimentaire. Certaines, parmi ces entreprises ont réussi à s'imposer rapidement dans leurs secteurs respectifs à l'image du groupe Cevital dans celui du sucre. Ce succès est le résultat des gros investissements réalisés par ce groupe, mais également de l'environnement concurrentiel favorable (absence de concurrence (l'ENA Sucre étant en grosses difficultés financières), et le faible pouvoir de négociation des clients (entreprises de petite taille qui ne concentrent que 30% de la demande nationale). Cependant, l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE a fortement remis en cause cette position de domination de Cevital et en même temps renforcé la crise dans laquelle se trouve l'ENA Sucre. En effet, l'exonération douanière dont a bénéficié l'UE pour les 150 000 tonnes de sucre blanc (sucre subventionné) n'a pas été accompagnée par une suppression des droits de douane imposés sur les importations de sucre roux, ce qui met les deux entreprises algériennes face à une concurrence déloyale. En même temps, l'utilisation du

système FIFO a donné aux entreprises sucrières européennes un fort pouvoir de négociation face à l'engouement important des importateurs algériens.

A partir de là on peut s'interroger si les conséquences négatives de cet accord sont suffisantes pour justifier sa remise en cause ? Nous pensons que non : la libéralisation est aujourd'hui une réalité de plus en plus incontournable et la recherche d'une coopération internationale, notamment euro-méditerranéenne, devient dans ces conditions de plus en plus nécessaire. Cependant, pour donner à cet accord l'efficacité escomptée, il doit être accompagné de réformes macroéconomiques et microéconomiques profondes. Ainsi, Dessus et Suwa (2000) soulignent que trois domaines importants dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée doivent faire l'objet de politiques d'accompagnement : le secteur productif, le domaine de gouvernance et le domaine fiscal. Au niveau du secteur productif, une politique de remise à niveau est nécessaire pour y remédier au manque de compétitivité observé (cas de l'ENA Sucre). L'aide euro- méditerranéenne (Meda et BEI) estimée à 11 milliards d'euros pour la période (2000–2006) n'apporte pas de résultats satisfaisants en raison des problèmes d'allocation et de cohérence dans le temps. Dans le domaine de la gouvernance, des réformes sont nécessaires pour l'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et financier de ces pays. Cela leur permettra de bénéficier de cette ouverture commerciale mais également d'accroître l'investissement direct étranger qui reste très faible dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Ces derniers demeurent peu attractifs en raison de la faiblesse des infrastructures et des institutions, des coûts élevés de transaction, de la faible taille des marchés... (Hugon, 2005a). Ainsi, entre 2000 et 2004, les IDE dans ces pays n'ont représenté que 1,3 % du total mondial (Hugon, 2005b). Enfin, une réforme fiscale est indispensable pour compenser la baisse des recettes douanières.

D'autres économistes considèrent la privatisation des entreprises publiques comme l'une des conditions nécessaires pour réussir une transition vers l'économie de marché. Dans ce sens,

Charreaux (1997) note qu'une étude portant sur la privatisation de 61 entreprises appartenant à 16 Etats et relevant de 32 secteurs d'activité a révélé une amélioration de leurs performances. Il est vrai qu'aujourd'hui, l'indépendance financière de ces entreprises et la suppression des soutiens budgétaires répétitifs dont elles bénéficient est nécessaire. Cela va non seulement alléger le fardeau de la dette publique qui pèse sur l'Etat algérien mais incitera également ces entreprises à développer une stratégie pour s'adapter à une économie de marché, mais est ce suffisant ? Il faut admettre que dans le cas de certaines entreprises, la réussite d'un tel changement est peu évidente particulièrement avec les dettes cumulées. C'est le cas d'ailleurs de l'ENA Sucre dont la privatisation a été conditionnée par la reprise de ses 40 millions d'euros de dettes, ce qui peut décourager tout prétendant. Ajouté à cela les équipements vétustes dont disposent ces entreprises.

Conclusion

L'analyse de la filière sucre algérienne nous a révélé la dépendance totale de ce pays vis-à-vis des importations, mais aussi la faiblesse du tissu industriel en place. Celui-ci se développe aujourd'hui grâce aux investissements du groupe Cevital. Cependant, les conséquences négatives qui ont suivies la mise en application de l'accord d'association avec l'UE risquent de mettre fin à cet élan de développement et même de remettre en cause l'existence de l'entreprise ENA Sucre déjà en grosses difficultés. Afin d'éviter une telle éventualité, certaines mesures nous semblent nécessaires. En premier lieu, l'exonération des importations de sucre roux est nécessaire pour réduire l'impact des importations de sucre blanc (subventionnées) sur les entreprises locales. Celle-ci doit être accompagnée par une suppression du système FIFO. Celui-ci favorise fortement la spéculation sur le marché donc une augmentation du prix du sucre particulièrement dans les périodes de forte demande. Parallèlement, l'importation des 150 000 tonnes de sucre prévues dans l'accord d'association doit être confiée à l'entreprise ENA Sucre, qui pourra bénéficier de l'exonération douanière et en même temps se charger

d'alimenter le marché avec les quantités importées selon le besoin ressenti sur le marché, ce qui évitera toute spéculation.

Bibliographie

Boukella M. 1996. Les industries agro-alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance. Cahier options méditerranéennes. Volume 19. CIHEAM/CREAD.

Borrell B; Pearce D. 1999. Sugar: the taste test of trade liberalization. Conference on agriculture and new trade agenda from a development perspective. 1-2 octobre 1999. Geneva. 37p.

Castilho M ; Zignago S. 2000. Commerce et IDE dans un cadre de régionalisation. Le cas du Mercosur, *Revue Economique*, vol 51, n°3, mai, p.761-774.

Chalmin P. 1983. L'analyse par filière : appliquée aux marchés internationaux des produits agricoles, *Revue des Etudes Coopératives*, n°8, p. 27-40

Chalmin, P. 2004. Cyclope : Les marchés mondiaux, Economica, Paris, 542 p.

Charreaux G. 1997. L'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace, IAE de Dijon, septembre 1997, 29p.

Commission des communautés européennes. 2003. Document de travail des services de la commission: vers une réforme de la politique sucrière de l'union européenne. Synthèse des travaux d'analyse d'impact, Bruxelles, 48p.

CNUCED. 2003. Information de marché dans le secteur des produits de base : filière.
<http://r0.unctad.org/infocomm/francais/sucre/filiere.htm>

Dessus et Suwa. 2000. In Bchir, M-H; Decreux, Y; Fouquin, M. 2003. L'élargissement : vers un renforcement des relations entre l'Europe et les pays méditerranéens. *Revue Economie et statistiques*, n° 363-364-365, pp 267-301.

Hamdani . 2003. Sécurité alimentaire : les stratégies alternatives du déficit glucidique de l'Algérie. Thèse de doctorat en statistique appliquée, l'INPS. 398 p

Hugon P. 2005a. Introduction : intégrations régionales, normes et institutions, Région et Développement, n°22, 16 p.

Hugon P. 2005b. Barcelone 10 ans après : les accords de libre échange entre l'UE européenne et les PSEM ont-ils favorisé un développement et un partenariat durables conformes au projet de Barcelone, Communication au colloque du Caire, Mai 2005.

Kebadjian G. 2004. Economie politique du régionalisme : le cas Euro-Méditerranéen, *Revue Région et Développement*, n° 19, 2004, 179p.

Lauret, F.1983. Sur les études de filières agroalimentaires. *Economie et société*, Tome 17, n°5, p.722-740

- Legrand V. 2002. Régionalisation et globalisation : le volet agricole dans le partenariat euro-méditerranéen et l'OMC. Annales d'études européennes de l'université catholique de Louvain. Bruxelles : Bruylant.13p.
- Malassis L ; Ghersi G. [1996], Economie de la production et de la consommation : méthodes et concepts, Edition CUJAS, Paris
- Montigaud J-C. 1992. L'analyse des filières agroalimentaires : méthodes et premiers résultats. *Economies et sociétés, série développement agroalimentaire*, n°21, p. 59-83
- Morvan Y. 1991. Fondement de l'économie industrielle. 2^e éd. Paris : Economica, 639p
- O.N.S. 2005. Rétrospective statistique 1970-2002. Édition 2005, 239p
- Norman G ; Motta M. 1996. Does Economic integration cause foreign direct investment, *International economic review*, n°37 (4), November 1996
- Observatoire Méditerranéen. 2003. In : " Agri-Med 2004 : agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne." Ed. par CIHEAM, 2003
- Perez R. 1986. Les filières de production sucrières, Séminaire de recherche sur les stratégies des firmes : Texte d'appui, IAMM, 14p
- Perez R. 1983. Introduction méthodologique sur l'articulation filières – stratégies. In ADEFI : économie industrielle, problématique et méthodologie. Paris : Economica. P21 – 40
- Pouch T. 2005, « Mutation sur le marché mondial du sucre », *Chambres d'agriculture*, n° 942, p. 4-7
- Ramdane, O. 2001. Le développement du secteur privé. In : L'Algérie sur le chemin des réformes. Actes du colloque du 18 octobre 2001, Groupe sénatorial d'amitié France-Algérie, 21p. <http://www.senat.fr/ga/ga37/ga37.pdf>
- Sadi N-D. 2005. La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux. Paris : L'Harmattan, 392p.
- Soufflet J-F. 1986. « La filière et l'analyse de filière : recherche sur les fondements du concept et de la méthode, et leurs rapports avec l'économie industrielle et la Mesoanalyse », INRA Dijon, Décembre 1986.